

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 27 MAI 2008****(art. L. 2121 – 25 C.G.C.T.)**

Présents : Mmes LABROSSE, HEBERT, CARBONNEAU, POCHARD, MM. PIERREL, MALESSARD, EXTIER, VANDROUX, ALLEMAND, KLEIN, GIRARD, CHATOT, BONNEVILLE, THOREMBEY, MARINE,

Excusés : MM. REGUILLON (procuration à M. PIERREL), BRIDE (procuration à M. CHATOT), REGAZZONI (procuration à Mme LABROSSE).

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire rappelle l'invitation faite aux membres du personnel technique municipal, pour que ceux-ci puissent rencontrer les élus du Conseil et exposer succinctement leurs attributions respectives.

Après cet échange, MM. VANDROUX et EXTIER sont élus secrétaires de séance.

1. Travaux de voirie 2008 : création et mise en oeuvre d'un groupement de commandes, lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert :

Monsieur RAMBOZ, Contrôleur de travaux à la D.D.E., a été invité au début de cette réunion du Conseil Municipal pour une présentation du dispositif de groupement de commandes proposé aux communes du territoire de la C.C.R.O., cette dernière ne disposant pas de la compétence *voirie*.

Le Conseil Municipal accepte que la Commune d'ORGELET soit désignée en qualité de coordonnateur du groupement, au sens de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Sont également prises les décisions suivantes :

- Approbation de la convention de groupement.
- Autorisation donnée au Maire pour signer cette convention.
- Désignation des représentants de la commune (titulaire + suppléant) à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du groupement. Statutairement, il s'agira de Mme le Maire, suppléée le cas échéant par Monsieur MALESSARD, Adjoint délégué à cet effet.
- Autorisation donnée au Maire afin de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la signature d'un marché à bons de commande sur la base des besoins recensés avec l'assistance des services de la D.D.E.
- Autorisation donnée au Maire pour signer le marché avec l'entreprise retenue par la C.A.O. précitée, ainsi que les bons de commande concernant la Commune d'ORGELET dans la limite des crédits budgétaires votés.

En réponse à la question de Monsieur BONNEVILLE, Monsieur RAMBOZ précise que l'actualisation annuelle des prix sera contractualisée.

2. Aménagement de la place au Vin, de la place de l'Ancien Collège et des rues adjacentes : demande de subvention auprès du Conseil Régional de Franche Comté :

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Régional sur la base du projet complété et précisé par les récents travaux de la commission urbanisme, en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'Association des Petites Cités Comtoises de Caractère. Le projet soumis au Conseil Municipal doit encore faire l'objet de mises au point techniques et financières, néanmoins il s'agit de prendre rang dès maintenant auprès du Conseil Régional pour l'attribution d'une subvention.

3. Lotissement Mont Teillet : choix de l'atelier de reprographie :

Après mise en concurrence, l'entreprise BURS (Besançon) est choisie moyennant un coût de 5,51 € HT pardossier, pour la reprographie du dossier de consultation des entreprises.

4. Lotissement Mont Teillet : choix du prestataire pour la mission de coordination Sécurité Protection Santé :

Après mise en concurrence, le cabinet PMM (Dole) est choisi moyennant un coût de 1.000,00 € H.T. pour assurer la mission de coordination sécurité et protection de la santé, suivant les normes prescrites pour le déroulement d'une telle opération.

5. Lotissement Mont Teillet : approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement d'un appel d'offres ouvert :

Suivant l'avis favorable de la Commission des travaux réunie ce 27 mai, le D.C.E. est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, qui décide de lancer un appel d'offres ouvert pour le choix des entreprises, dans le cadre de l'opération n° 200603 du budget général de la commune.

6. Plan d'épandage des boues de la station d'épuration : lancement d'une étude d'aptitude des sols complémentaire :

Afin de garantir un minimum de parcelles disponibles chaque année en juillet – août, pour l'épandage des boues de la station d'épuration, la Chambre d'Agriculture du Jura a suggéré une modification du plan d'épandage actuellement organisé sur une parcelle d'un seul tenant, ce qui pose problème lorsque l'assolement (d'une seule nature) est programmé comme cette année avec du maïs, un tel choix excluant l'épandage des boues en juillet – août.

Le Conseil Municipal accepte de faire réaliser rapidement par le cabinet SEDE Environnement (Agence de Beaune), moyennant un prix de 2.900 € HT, une étude complémentaire d'aptitude des sols, portant sur un périmètre modifié, dont les conclusions seront soumises pour déclaration à la D.D.A.F., et de signer une nouvelle convention de recyclage avec l'agriculteur, Monsieur CHALUMEAU.

7. 3^{ème} modification du P.O.S. d'ORGELET (pour extension de l'hôpital) : approbation du Conseil Municipal après enquête publique :

Cette nouvelle étape de la procédure fait suite aux conclusions favorables rendues dernièrement par le commissaire enquêteur. Considérant les résultats de l'enquête publique, le Conseil Municipal approuve la 3^{ème} modification du P.O.S. partiel d'ORGELET, telle qu'elle apparaît au dossier portant sur l'extension de l'hôpital Pierre Futin.

8. Subventions 2008 :

Sur proposition de la commission *animation* du 15 mai 2008, le Conseil Municipal fixe comme suit la répartition des subventions 2008 :

Répartition des subventions attribuées aux associations année 2008

Subventions de fonctionnement			
Associations	2007	2008	
ADMR + Portage repas	2000	2000	
A.F.M.D.	50	0	
Amicale Sapeurs Pompiers	150	150	
ASPHOR	600	600	
Assoc. des secrétaires de Mairie	30	30	
Assoc. Sportive du collège	500	500	
Basket Orgelet Club	600	700	
Cancer Jura	90	0	
Batterie Fanfare Orgelet	500	500	
Club Bouliste	500	500	
Club Bellevue (Foyer Logement)	100	100	
Club Lacuzon (Hôpital)	100	100	
Coop Maternelle (5€/élève)	63 en 2007 et 51 en 2005	315	270
Coop Primaire (5€/élève)	95 en 2007 et 105 en 2008	475	525
Croix Rouge	400	400	
Donneurs de sang	350	350	
Entraide Orgelet	200	200	
Foyer Socio Educatif (Collège)	310	310	
Jeunesse Plein Air	100	100	
Judo	500	500	
PEP 39	100	200	
Pétanque	310	310	
Ste Emulation	50	0	
Souvenir Français	100	100	
Tennis	1100	1100	
Téléthon	150	150	
Jura Lacs Football	3810	3810	
Club d'aviron de Vouglans	200	200	
Foyer Rural Orgelet	150	0	
Conseil Municipal des jeunes	200	100	
CCRO (concours taxe de séjour)	1500	1500	
Total	15540	15305	

Subventions exceptionnelles		
ASPHOR (expo photo vallée de l'ain)		700
Batterie Fanfare (fête de la musique)		500
Tour Pédestre du Jura		350
Foyer Rural Orgelet (animation "Foulées Cadet R.")		700
Foyer Rural St Maur (triathlon)		0
Total	1879	2250

Total Général	17419	17555
----------------------	--------------	--------------

9. Répartition des frais de chauffage de l'immeuble communal Place de l'Ancien Collège (*maison Prost*) :

Le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de la clé de répartition actuellement en vigueur, celle-ci se révélant satisfaisante, après analyse de la demande en rectification adressée par un locataire.

10. Participation financière de la Commune versée au locataire pour l'entretien d'un bâtiment communal (*maison Daloz*) :

Par délibération du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé de louer l'ancienne *maison Daloz* (2, rue du Noyer Daru) à M. et Mme Yohann BÖHM, à partir du 1^{er} novembre 2007.

Ces locataires ont réalisés divers travaux à l'entrée dans les lieux. Le Conseil Municipal donne son accord pour allouer à ceux-ci une aide financière de 421 €, compte tenu du coût de la fourniture des matériaux.

11. Elévateurs pour personnes à mobilité réduite (bâtiment M.C. BUFFET et salle polyvalente) : contrat de maintenance :

Après mise en concurrence de quatre prestataires spécialisés (dont le fournisseur de ces deux équipements), et après examen des offres en commission, le Conseil Municipal retient la proposition de la société OTIS (Agence de Dijon), pour un coût annuel de 310,96 € T.T.C.

12. Location de terrain à l'association Moto Club des Geais de Plaisia :

Ce point est à rapprocher de l'avis rendu le 15 avril 2008 par le Conseil Municipal, en faveur de l'homologation du terrain utilisé par le « Moto-Club des Geais » de Plaisia, pour la pratique du sport moto (moto-cross et trial).

Le terrain que le Conseil Municipal accepte de louer, à titre gratuit, est limité à l'emprise nécessaire à la configuration du site, tel qu'il est mentionné dans la demande d'homologation présentée à la Préfecture le 14 mars 2007 par le « Moto-Club des Geais » de Plaisia, soit environ 3.000 m² pris sur la partie nord-est de la parcelle communale ZH 14.

Il est précisé que ce bail n'est soumis à aucun régime particulier, il ne relève donc que des dispositions du Code Civil sur le louage.

13. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du conseil d'administration du collège :

Contrairement aux informations recueillies avant la réunion du 14 mars 2008, le nombre des délégués de la commune à désigner pour le conseil d'administration du collège est de deux : 1 titulaire + 1 suppléant.

A l'issue d'un vote à bulletin secret sur le rôle donné à chacun des deux candidats, le Conseil Municipal désigne par 14 voix *pour* et 3 voix *contre*, les personnes suivantes :

Titulaire : Monsieur CHATOT,

Suppléant : Monsieur GIRARD.

14. Questions diverses :

- Désignation d'un correspondant « Défense » : Monsieur THOREMBEY accepte cette nomination.
- Droit de Préemption Urbain : La commune n'a pas exercé son D.P.U. sur la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle bâtie C 1096.
- Horaires déchetterie : Depuis le 1^{er} mai 2008 et pour toute la période estivale, la déchetterie sera ouverte les lundis, mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18 heures, au lieu de 17 heures.
- Location d'un appartement à la maison PROST : Le Conseil Municipal valide la proposition faite pour louer à Madame GRISON, à compter du 1^{er} juillet 2008, l'appartement vacant de la maison PROST, précédemment occupé par la société LA VALOUSIENNE.
- Commission communale des impôts directs : Le Conseil Municipal approuve la liste des 12 membres titulaires et suppléants que Madame le Maire propose de soumettre aux services fiscaux, afin que ces services désignent ensuite les six membres titulaires et suppléants appelés à siéger dans cette commission.

- Illuminations de fin d'année : Monsieur PIERREL informe le Conseil Municipal sur la mise en concurrence actuellement en cours. Il indiquera ultérieurement le montant des crédits nécessaires et à porter en section d'investissement au budget général, pour ne plus avoir à louer de matériel en fin d'année.
- Informations diverses communiquées par Monsieur MALESSARD :
 - « Point à temps » : Après mise en concurrence, les travaux ont été commandés à l'entreprise BOISSON, moins-disante.
 - Fauchage : Après mise en concurrence, de la même manière, les travaux ont été commandés à l'entreprise PICOD, moins-disante.
 - Carrefour giratoire du Département sur RD 470 (entrée Orgelet vers Z.I.) : Réponse du Conseil Général attendue, suite à la lettre adressée par Madame le Maire le 29 avril 2008.
 - Route de Moutonne (R.D. 2) : Le Conseil Général réalisera l'ensemble des travaux et fera payer à la Commune la part qui lui incombe. L'enfouissement de l'éclairage public par le SIDEC devra être mené parallèlement.
 - Aménagement carrefour R.D. 80 / R.D. 470 : La réalisation du parking envisagé le long de la rue du Quart semble poser problème par rapport à Madame BOITEUX. A suivre ... (Négociation du Conseil Général).
 - Îlot routier devant la salle polyvalente : En attendant le réaménagement futur de ce secteur, après démolition des anciens locaux de l'Équipement, ne doit-on pas envisager la suppression de l'îlot et son remplacement par de la peinture routière ?...
 - Petit tracteur des services techniques : Il vient d'arriver.
- Association des Petites Cités Comtoises de Caractère : Monsieur BONNEVILLE a été nommé au sein du conseil d'administration de cette structure.
- Présidence de l'ASPHOR : Le Conseil Municipal fait savoir à Monsieur BONNEVILLE qu'en tant que conseiller municipal, aucune incompatibilité ne s'oppose à sa candidature éventuelle pour assurer la présidence de l'association.
- Marché du vendredi : Madame CARBONNEAU signale une divergence d'avis entre sédentaires et itinérants sur l'idée d'un déplacement du marché. Près de l'église, il ne faudrait autoriser que les commerçants réguliers. Une nouvelle réunion est prévue sur cette question. Pour Madame HEBERT, il serait souhaitable de se limiter à l'alimentaire et arrêter certaines ventes comme les matelas ... Monsieur MALESSARD ajoute qu'il faudrait aussi une plus grande participation des commerçants d'Orgelet dans le placement des commerçants du marché.
- P.L.U. : Monsieur EXTIER annonce la tenue prochaine d'une réunion.
- Bulletin municipal : la mise en concurrence pour le choix de l'imprimeur est actuellement en cours. Monsieur BONNEVILLE a diffusé le cahier des charges. Monsieur PIERREL fait un appel pour des idées d'articles.
- Repas des élus et du personnel : Madame le Maire suggère l'organisation, comme cela se faisait autrefois, d'un repas amical (un méchoui ?) entre les membres du Conseil Municipal et du personnel communal. La date pourrait être fixée au dimanche 6 juillet, avant les congés des uns et des autres. Le Conseil approuve cette initiative, il reste à déterminer la meilleure date pour cela.

La séance est levée à 24 heures 00.

Fait le 26 juin 2008.

Les secrétaires de séance

Le Maire,

Claude VANDROUX

Alain EXTIER

Chantal LABROSSE